



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissements publics et privés  
sous et hors contrat

Bordeaux, le 05/05/2011

**Objet :** Organisation de l'Oral de Contrôle au Baccalauréat Professionnel 2011

**Les candidats concernés :** ceux ayant obtenu entre 8 et 9,99 au « 1<sup>er</sup> groupe », et au moins 10 à l'épreuve de pratique professionnelle (*les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,99 mais moins de 10 à l'épreuve de pratique professionnelle se verront toujours délivrer un CFEPS*)

**Le déroulement des épreuves :**

La première interrogation portera sur l'épreuve E1 du règlement d'examen. Elle durera 15 Min et sera précédée d'une préparation de 15 Min. Elle portera sur l'enseignement technique pour les spécialités qui ne comportent pas de Mathématiques-sciences au sein de l'épreuve E1 ainsi que pour les spécialités à fort effectif suivantes :

- ✓ Commerce,
- ✓ Comptabilité,
- ✓ Esthétique cosmétique parfumerie,
- ✓ Métiers de l'alimentation,
- ✓ Maintenance équipements industriels,
- ✓ Restauration,
- ✓ Secrétariat,
- ✓ Services,
- ✓ Service proximité vie locale,
- ✓ Systèmes électroniques numériques,
- ✓ Vente.

Pour toutes les autres spécialités, elle portera sur les mathématiques et sciences-physiques.

Les professeurs doivent préparer 8 sujets d'interrogation chacun, car il n'y aura pas de base académique de sujet

En mathématiques, ces sujets devront avoir un caractère assez général ou en lien avec la vie courante afin de pouvoir être proposés à des candidats de différentes spécialités et rester modestes.

- Pour les candidats du secteur industriel, les sujets seront élaborés sur la base des parties I : Activités numériques et graphiques, II : Fonctions numériques et III : Activités géométriques du programme paru au BO n°11 du 15 juin 1995.
- Pour les candidats du secteur tertiaire, les sujets seront élaborés sur la base des parties I : Activités numériques et graphiques, II : Fonctions numériques et III : Activités statistiques du programme paru au BO n°11 du 15 juin 1995.

.../...

Direction des examens et concours  
DEC3  
Bureau des baccalauréats technologique  
et professionnel

Affaire suivie par  
M BUGEAU

Téléphone  
05.57.57.39.93  
Télécopie  
05.57.57.35.11  
Mél  
ce.dec3@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour  
BP.935  
33060 Bordeaux Cedex

En sciences physiques, ces sujets seront élaborés sur la base des compétences exigibles dans le cadre de la formation méthodologique de base FMB (mais bien entendu sans manipulation) paru au BO n°11 du 15 juin 1995. On pourra par exemple exploiter les résultats d'une mesure etc.

La proportion du nombre de sujets proposés en mathématiques et en sciences physiques reste à l'appréciation de l'évaluateur.

La seconde interrogation portera sur l'épreuve E5 du règlement d'examen, sur le français et l'histoire-géographie. Le candidat tirera au sort le sujet (il y aura donc 50 % de sujets de français, 25 % de sujets d'histoire et 25 % de sujets de géographie). Cette épreuve durera 15 Min et sera précédée d'une préparation de 15 Min. Dans le cas du français, le sujet sera toujours le même : « Après avoir présenté une œuvre / un groupement de texte le plus précisément possible (titres(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre / des textes) vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de forces. »

Dans le cas de l'histoire-géographie, il s'agira d'un commentaire d'un document simple fourni par l'interrogateur (texte court, image, cartes, graphiques...) ou d'une question assez large portant sur l'un des sujets d'étude du programme. Là encore l'interrogateur devra prévoir 8 sujets.

**Les interrogateurs :** Pour la première interrogation, il s'agira soit d'un professeur de spécialité, soit d'un professeur de mathématiques et Sciences-Physiques selon la spécialité considérée. Pour la seconde interrogation, il s'agira de professeurs de Lettres-Histoire.

**Le résultat à l'issue de l'épreuve de contrôle :** les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis (*cette note est la moyenne entre la note de l'épreuve et la moyenne du premier groupe : si le candidat a 8,5 de moyenne au 1<sup>er</sup> groupe, il lui faut 11,5 au 2<sup>ème</sup> Groupe pour obtenir le Diplôme*).

**L'information des candidats :** elle passera par les établissements pour les candidats scolarisés : une fiche d'information sera envoyée dans les LP par courriel.

**L'information des enseignants :** les IEN joueront donc un rôle de relais auprès des enseignants afin d'expliquer le mode de fonctionnement de cet oral de contrôle.

Des informations pourront aussi être communiquées par les Proviseurs.

**La convocation des candidats :** elle sera faite en même temps que la convocation du premier groupe, il leur sera indiqué le lieu, la date et l'heure auxquels ils devront se présenter s'ils remplissent les conditions de passage de l'oral de contrôle.

**La convocation des enseignants :** sur le même principe, elle aura lieu lors du premier groupe, en les informant là aussi du lieu, de la date et de l'heure potentiels.

Un décalage d'une heure entre la convocation des enseignants et la convocation des premiers élèves sera prévu pour permettre un échange entre examinateurs sur les supports d'interrogation.

.../...

L'Académie de Bordeaux conservera un Jury académique par spécialité, et par conséquent les notes de l'oral de contrôle devront être « remontées » au Jury académique.

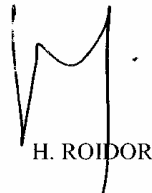
**Le jury du premier groupe :** La fin de saisie des notes aura lieu au plus tard le vendredi 1 juillet à 12 H. Les P.V nécessaires aux délibérations seront édités au Rectorat. Les centres de délibération situés en Gironde devront venir les chercher au Rectorat le lundi 4 juillet au matin. Pour les centres de délibération situés hors Gironde, les P.V seront envoyés aux Inspections d'Académie et ils pourront être retirés au sein de ces dernières à compter de 13H30. Les délibérations auront lieu le mardi 5 juillet à partir de 9 H (**la saisie des résultats devra être terminée à 15 H maximum**) et la consultation des résultats par les candidats pourra se faire le soir, soit par Internet, soit par affichage dans l'établissement d'origine du candidat (les établissements pourront tirer les listes à partir de Publinet): ils sauront ainsi s'ils sont convoqués à l'oral de contrôle.

**Les oraux :** se dérouleront le jeudi 7 Juillet à compter de 9 H et se termineront dans chaque centre dès que tous les candidats auront été interrogés. Il sera nécessaire que les centres d'oraux renvoient au Jury académique les notes des candidats par fax au 05 57 57 35 11 (grâce à la liste des candidats par spécialités envoyée par le Rectorat à chaque centre d'oral) et ce pour chaque spécialité (y compris les spécialités pour lesquelles nous sommes pilotés hors-académie).

**Le jury de deuxième groupe :** les centres de délibérations saisiront les résultats de l'oral de contrôle, le jury aura lieu le vendredi 8 Juillet à 13 H 30 (il serait nécessaire que les délibérations et la saisie de ces dernières se terminent **vers 15 H 30 maximum**) pour publication en fin d'après-midi. Les P.V seront édités au sein des établissements. L'ensemble des documents sera impérativement renvoyé au Rectorat dès la fin de la journée.

Je vous remercie par avance de votre collaboration dans la mise en place de cette épreuve qui permettra de donner une seconde chance aux candidats du Baccalauréat Professionnel.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Pour le Secrétaire Général,  
La directrice des Examens et Concours



H. ROIDOR